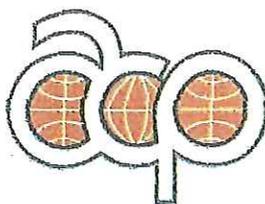


Organisation of African,  
Caribbean and Pacific States  
(OACPS)



Organisation des États  
d'Afrique, des Caraïbes et  
du Pacifique (OEACP)

REFERENCE OEACP/25/004/20 *EOA*  
[Finale]

Banjul, le 28 juillet 2020

**DÉCISIONS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OEACP**

**TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE  
LE MARDI 28 JUILLET 2020** *EOA*

## SOMMAIRE *209*

### DÉCISIONS

- N° 1 Décision sur les négociations post-Cotonou
- N° 2 Décision sur la situation financière du Secrétariat de l'OEACP
- N° 3 Décision sur la liste des juridictions fiscales non coopératives et celle des pays tiers, concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)
- N° 4 Décision sur la gestion du centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) dans le cadre des mesures transitoires post-Cotonou *209*

*M*

# DÉCISIONS 209

**DÉCISION N°1/CXI/20  
DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OEACP  
TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE LE 28 JUILLET 2020**

**NÉGOCIATIONS POST-COTONOU** *ebc*

**Le Conseil des ministres de l'OEACP,**

- Réuni par visioconférence le 28 juillet 2020,

VU l'Accord de Georgetown révisé ;

VU la décision n°2/CVII/18 de sa 107<sup>e</sup> session tenue à Lomé (Togo) les 30 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018, au cours de laquelle le Mandat de négociation OEACP a été adopté ;

VU la décision n° 6/CVIII/18 adoptée lors de sa 108<sup>e</sup> session tenue à Bruxelles (Belgique) les 13 et 14 décembre 2018, stipulant que le nouvel Accord doit être un accord de partenariat unique, juridiquement contraignant, comportant un socle commun et trois protocoles régionaux qui revêtiront ensemble un caractère juridiquement contraignant ;

VU le rapport du Groupe central de négociation au niveau ministériel contenu dans le document [ACP/00/140/20] ;

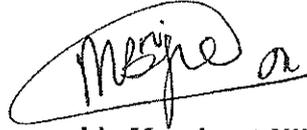
**DÉCIDE :**

1. **d'adopter** le rapport du Groupe central de négociation au niveau ministériel (GCN-M) contenu dans le document [ACP/00/140/20] ;
2. **d'approuver** les parties convenues conjointement et présentées dans le projet de texte en rédaction de l'Accord de partenariat OEACP-UE daté du 24 juillet 2020, sous réserve d'un toilettage juridique ;
3. **de féliciter** le Groupe central de négociation au niveau ministériel pour le travail considérable accompli ; et
4. **de donner mandat** au Groupe central de négociation au niveau ministériel pour achever les travaux sur les éléments en instance et finaliser les négociations ainsi que le paraphage de l'Accord.

*ebc*



Fait à Banjul, le 28 juillet 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mambury Njie', enclosed within a hand-drawn oval.

**Honorable Mambury Njie**  
**Ministre des Finances et des Affaires**  
**économiques de Gambie**  
**Président du Conseil des Ministres de**  
**l'OEACP**

**DÉCISION N°2/CXI/20**  
**DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OEACP**  
**TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE LE 28 JUILLET 2020**

**SITUATION FINANCIÈRE DU SECRÉTARIAT DE L'OEACP**

eoa

**Le Conseil des ministres de l'OEACP,**

- Réuni par visioconférence le 28 juillet 2020,

VU l'Accord de Georgetown révisé, notamment son article 30 stipulant que chaque État membre contribue au budget du Secrétariat de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) par le biais de contributions annuelles;

VU l'article 6a (3) du Règlement financier du Secrétariat de l'OEACP faisant obligation aux États membres de verser au moins cinquante pour cent de leurs quotes-parts au plus tard le 31 mars de chaque année;

VU le rapport du Comité des ambassadeurs à la session extraordinaire du Conseil des ministres de l'OEACP [ACP/26/063/20];

**PRÉOCCUPÉ** par le taux faible des contributions des États membres au cours de la première moitié de l'année en violation du règlement financier ;

**NOTANT ÉGALEMENT** que les retards de paiement ont une répercussion négative sur la mise en œuvre des programmes approuvés de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) ;

**DÉCIDE:**

1. **d'inviter** instamment les États membres à honorer leurs obligations telles que stipulées dans le Règlement financier ; et
2. **de donner mandat** au Comité des ambassadeurs d'examiner et d'approuver tout plan de rééchelonnement de paiement et/ou d'apurement des arriérés de contributions soumis par tout État membre conformément aux procédures contenues dans le document [ACP/45/011/03 Rév.3] et d'appliquer strictement le régime de sanctions prévu dans l'annexe I de l'Accord de Georgetown révisé.

eoa



Fait à Banjul, le 28 juillet 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mambury Njie', enclosed within a hand-drawn oval shape.

**Honorable Mambury Njie**  
**Ministre des Finances et des Affaires**  
**économiques de Gambie**  
**Président du Conseil des Ministres de**  
**l'OEACP**

**DÉCISION N°3/CXI/20**  
**DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OEACP**  
**TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE LE 28 JUILLET 2020**

**LISTES DES JURIDICTIONS FISCALES NON COOPÉRATIVES ET CELLE DES PAYS TIERS,**  
**CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET**  
**LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC/FT)** *EOA*

**Le Conseil des Ministres de l'OEACP,**

- Réuni par visioconférence le 28 juillet 2020,

**RAPPELANT** les objectifs de l'Accord de Georgetown révisé, notamment la consolidation et le renforcement de la solidarité de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) ;

**VU** la décision n°8/CVII/2018 de la 108<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres de l'OEACP sur la liste des juridictions fiscales non coopératives du 30 mai 2018 établissant un Groupe de contact ministériel ad hoc ACP sur les questions fiscales ;

**SE FÉLICITANT** des lettres que le Président en exercice du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'OEACP a adressées aux Présidents des institutions de l'UE ainsi que celle du Secrétaire général aux Présidents du Conseil des ministres OEACP-UE concernant la liste des pays que l'UE considère comme ayant des carences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ;

**VU** le rapport du Comité des ambassadeurs à la session extraordinaire du Conseil des ministres pointant du doigt les préoccupations suivantes sur l'approche de l'UE en matière de LBC/FT : (i) le non-respect de l'Accord de partenariat de Cotonou ; (ii) les incidences et effets négatifs de l'approche unilatérale de l'UE sur les pays concernés ; (iii) la non prise en compte des plans de travail en cours des pays concernés avec le Groupe d'Action Financière (GAFI) ;

**DÉCIDE :**

1. **de changer** la dénomination du Groupe de contact ministériel ad hoc ACP sur les questions fiscales en Groupe de contact ministériel ad hoc de l'OEACP sur la liste de l'UE des juridictions fiscales non coopératives et sur celle des pays tiers concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Groupe de contact). Celui-ci pourra déléguer toute responsabilité qui lui incombe à un groupe de contact de nature similaire créé au niveau du Comité des ambassadeurs ;

*EOA*



2. **de donner mandat** au groupe de contact pour engager un dialogue avec l'UE, en particulier la présidence allemande du Conseil, sur la liste des juridictions fiscales non coopératives et sur celle des pays tiers de l'OEACP dont le dispositif de LBC/FT présente des carences stratégiques, à la lumière de l'inclusion de pays de l'OEACP dans les listes de l'UE sur ces questions en vue de parvenir à des solutions mutuellement acceptables ;
3. **de convenir** que le groupe de contact sera composé de représentants de chacune des régions de l'OEACP ; et
4. **d'inviter** le groupe de contact à présenter un rapport au Conseil lors de sa prochaine session. *eos*

Fait à Banjul, le 28 juillet 2020



**Honorable Mambury Njie**  
**Ministre des Finances et des Affaires**  
**économiques de Gambie**  
**Président du Conseil des Ministres de**  
**l'OEACP**

**DÉCISION N°4/CXI/20**  
**DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OEACP**  
**TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE LE 28 JUILLET 2020**

**GESTION DU CENTRE TECHNIQUE DE COOPÉRATION AGRICOLE ET RURALE  
(CTA) DANS LE CADRE DES MESURES TRANSITOIRES POST-COTONOU**

eog

**Le Conseil des ministres de l'OEACP,**

- Réuni par visioconférence le 28 juillet 2020,

VU l'Accord de Georgetown révisé ;

VU l'Accord de partenariat de Cotonou, notamment son article 95(4), alinéa 2, qui stipule que « Le Conseil des ministres arrête les mesures transitoires nécessaires jusqu'à l'entrée en vigueur du nouvel accord » ;

VU la Décision n°6/CIX/19 de la 109<sup>e</sup> session du Conseil des ministres de l'OEACP tenue à Bruxelles (Belgique) les 21 et 22 mai 2019 ;

VU le rapport du Comité des ambassadeurs, notamment son paragraphe 12 ;

**DÉCIDE :**

1. **d'approuver** la désignation du Dr Ibrahim Khadar, Chef de l'unité Apprentissage, Suivi et Évaluation, comme Directeur du CTA pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2020 ;
2. **de prolonger** le mandat du Conseil d'administration actuel, qui est arrivé à expiration le 29 février 2020, jusqu'au 31 décembre 2020 ; et
3. **de faire en sorte que** les biens matériels et intellectuels du Centre soient convenablement sécurisés et intégrés aux autres bien de l'OEACP afin que l'excellent travail réalisé par celui-ci ne soit pas perdu.
4. **de donner mandat** au Comité des ambassadeurs afin d'examiner la possibilité de transformer le CTA en un organe subsidiaire et consultatif de l'OEACP, conformément à l'article 25 de l'Accord de Georgetown révisé. Cet organe pourrait prendre la forme d'une structure légère de gestion des acquis du CTA qui accompagnera les États de l'OEACP dans la promotion de la digitalisation de l'agriculture et des pratiques agricoles durables respectant le climat.

eog



Fait à Banjul, le 28 juillet 2020

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mambury Njie', with a horizontal line extending to the right.

**Honorable Mambury Njie**  
**Ministre des Finances et des Affaires**  
**économiques de Gambie**  
**Président du Conseil des ministres de**  
**l'OEACP**